

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE du conseil municipal**  
**De la commune de PANOSSAS**  
**Séance du 30 JUIN 2017**

L'an deux mil dix-sept le 30 juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Panossas, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Panossas, sous la présidence du Maire, Marc CHIAPPINI.

Nombre de conseillers en exercice :	15	Date de convocation :	23/06/2017
Présents :	10	Date d'affichage :	23/06/2017
Votants :	11	Date de publication :	06/07/2017

**PRESENTS :** Marc CHIAPPINI - Annie DURAND - Dorsafe CHERIF - Richard GAUTRUCHE - Louis MICHUT - Virginie DE OLIVEIRA - Gregory GIBBONS - Monique CHIPON - Christophe GIRIN - Anne-Marie PEREZ

**Absents / Excusés :** Pierre PERROT (excusé) - Stéphane ANTONIOTTI (donne son pouvoir à Christophe GIRIN) - Thierry LAVERGNE (excusé) - Christophe CANDY (excusé) - Catherine PEZET

**Secrétaire de séance :** Dorsafe CHERIF

Madame Dorsafe CHERIF a été élue secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

**Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h02.**

Il rappelle avant la lecture de la première délibération qu'en cas de pouvoir, la personne doit préciser son vote et celui de la personne représentée.

<b>N° 01</b>	<b><u>Délibération n° 2017-017</u></b>	<b>ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS</b>
--------------	--	---

➤ **Présentation par Monsieur le Maire**

Vu le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale NOR/INTA/INTA1717222C ayant pour objet la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté n°38-2017-06-15-012 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants pour la désignation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants ;

**a) Composition du bureau électoral**

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Madame Monique CHIPON, Monsieur Louis MICHUT, Madame Dorsafe CHERIF et Madame Virginie DE OLIVEIRA. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

## **b) Election des délégués**

Les candidatures enregistrées:

- Monsieur MICHUT Louis
- Monsieur CANDY Christophe
- Monsieur CHIAPPINI Marc

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. MICHUT Louis : onze voix
- M. CANDY Christophe : onze voix
- M. CHIAPPINI Marc : onze voix

Monsieur MICHUT Louis, Monsieur CANDY Christophe et Monsieur CHIAPPINI Marc ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

## **c) Election des délégués suppléants**

Les candidatures enregistrées:

- Monsieur GIRIN Christophe
- Madame DURAND Annie
- Madame CHERIF Dorsafe

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. GIRIN Christophe : onze voix
- Mme DURAND Annie : onze voix
- Mme CHERIF Dorsafe : onze voix

M. GIRIN Christophe, Madame DURAND Annie, et Madame CHERIF Dorsafe ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégué suppléants pour les élections sénatoriales.

N° 01	<u>Délibération n° 2017-018</u>	APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 15 MARS 2017
-------	---------------------------------	---

➤ Présentation par Monsieur le Maire

- Monsieur le Maire liste les délibérations prises lors du précédent conseil

**DELIBERE**

Après avoir pris connaissance du compte rendu du conseil municipal du 15 mars 2017, le conseil municipal :

✚ **APPROUVE** le compte rendu du conseil municipal du 15 mars 2017.

par :      11 Voix POUR              0 Voix CONTRE              0 Abstention

N° 02	<u>Délibération n° 2017-019</u>	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
-------	---------------------------------	----------------------------

Par courrier en date du 1er mars 2017, l'association Française des Sclérosés en Plaques sollicite la commune de Panossas pour l'obtention d'une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2017.

Par courrier en date du 15 mars 2017, l'association « Les fils d'argent » sollicite la commune de Panossas pour l'obtention d'une subvention au titre de l'année 2017.

**DELIBERE**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

✚ **Donne un avis défavorable** à l'octroi de subventions pour les organismes précités.

par :      11 Voix POUR              0 Voix CONTRE              0 Abstention

N° 03	<u>Délibération n° 2017-020</u>	ATTRIBUTION DE SUBVENTION A UNE ASSOCIATION COMMUNALE
-------	---------------------------------	--

Par courrier en date du 02 juin 2017, le Comité des Fêtes de Panossas sollicite la commune pour l'obtention d'une subvention pour l'organisation de la fête du village de Panossas le 16 septembre 2017.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

✚ **Donne un avis défavorable** à l'octroi d'une subvention pour le comité des fêtes de Panossas.

par :      8 Voix POUR              1 Voix CONTRE              2 Abstentions

N° 04	<u>Délibération n° 2017-021</u>	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CLECT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE BALCONS DU DAUPHINE
-------	---------------------------------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu le courrier de Monsieur le Conseiller délégué en charge des finances de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné relatif à la création, institution et répartition des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

CONSIDERANT que dans la nouvelle communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes « Les Balmes Dauphinoises », « l'Isle Crémieu » et « Le Pays des Couleurs » a Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), est dans l'obligation de créer une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), en application des dispositions de l'article 1609 nonies - IV du Code Général des Impôts,

CONSIDERANT que chaque commune doit être représentée par un représentant titulaire et d'un représentant suppléant,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du représentant titulaire et du représentant suppléant ;

**Est candidat pour être titulaire :**

Mme PEREZ Anne-Marie

**Est candidat pour être suppléant :**

M. MICHUT Louis

**Election du représentant titulaire**

**Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

**A obtenu :**

– Mme PEREZ Anne-Marie : onze voix (nombre en toutes lettres)

Mme PEREZ Anne-Marie ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé représentant titulaire

**Election du représentant suppléant**

**Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 0

Majorité absolue : 6

**A obtenu :**

– M. MICHUT Louis : onze voix (nombre en toutes lettres)

M. MICHUT Louis ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé représentant suppléant.

**DELIBERE**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

✚ **Désigne :**

**Le représentant titulaire est :**

Mme PEREZ Anne-Marie

**Le représentant suppléant est :**

M. MICHUT Louis

Et transmet cette délibération au Président de la Communauté de Communes Balcons du Dauphiné.

par :            11 Voix POUR            0 Voix CONTRE            0 Abstention

***QUESTIONS DIVERSES***

- L'association ABYASA sollicite la commune de Panossas pour utiliser la Salle d'Animation Rurale les mercredis (matin et soir) pour des cours de yoga. Après concertation, l'ensemble des membres du Conseil Municipal décident qu'il n'est pas possible que cette association utilise la salle d'Animation Rurale. Les élèves de l'école utilisent la Salle d'Animation Rurale les mardis, mercredis et jeudis, il n'est donc pas possible que l'association utilise la salle le mercredi matin, et il est impossible pour nos agents de faire le ménage entre le mercredi soir et le jeudi pour que la salle soit propre pour les élèves le jeudi.
- Projet d'aménagement de la place du village : Le projet est en cours,
- Modification du PLU : Madame PONT viendra le lundi 10 juillet à 17H00 à la mairie,
- Travaux : mur du ruisseau : le devis est signé, attente d'une date d'intervention,
- Vente à Monsieur CANCADE : En attente des documents du notaire,
- Dossier Madame REYBOZ : En attente des documents,
- Cuve à fioul de la mairie : Penser à la faire nettoyer quand elle sera vide avant de la remplir,
- Barrières à poser devant le bar : En attente d'une date d'intervention,
- Téléphones mairie : Installation terminée,
- Emprunt de la machine pour désherber : En attente d'une date,
- Eclairage Chemin des Fuziers : Attente d'une date d'intervention,
- SEDI : Zonage pour travaux d'éclairage : Monsieur MICHUT est en charge du dossier,
- Défibrillateur : Attente d'une date d'intervention pour terminer l'installation,
- Panneau interdiction de stationner et de s'arrêter à poser à Marsa : la pose doit se faire la semaine prochaine,

- Ecole : Le dossier concernant le retour à la semaine des 4 jours doit être envoyé au plus tard mardi 4 juillet à l'inspecteur d'académie,
- Embauche secrétaire : passer une annonce sur le site Pole Emploi,
- Aboiement chiens : courrier envoyé au propriétaire,
- Entretien de la tondeuse : Monsieur GIRIN va prendre rendez-vous,
- Chemin du Girerd (doléances – signalement enfants) : contacter le Conseil Départemental pour voir ce qu'il est possible de faire,
- Travaux fontaine et pose d'un panneau eau non surveillée : il n'y aura pas de travaux sur la fontaine, le panneau eau non-surveillé peut être posé.

**La séance est levée à 21h00.**

Le Maire  
Marc CHIAPPINI

